

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

### Résumé descriptif de la certification

#### Intitulé

DOCTORAT : DOCTORAT de l'institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech) -  
Spécialités : Sciences agronomiques et de l'environnement, Sciences et architecture du paysage, Sciences et procédés des aliments, nutrition et santé, sécurité sanitaire et risque, santé animale et santé publique, Sciences de la vie et santé, Sciences de l'animal et Sciences du végétal, Sciences économiques, sociales et de gestion appliquées à l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, Sciences pour l'ingénieur appliquées au vivant et à l'environnement

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION   | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION   |
|--|--|
| Ministère chargé de l'agriculture , Ministère chargé de l'enseignement supérieur | Directeur général de l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech) |

#### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1969)**

**8 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

21 Agriculture, pêche, forêt et espaces verts, 22 Transformations, 31 Echanges et gestion

**Formacode(s) :**

#### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

##### Activités visées :

*L'activité de docteur est basée sur*

La Recherche fondamentale ou appliquée.

La Recherche développement dans les champs de l'Agriculture, l'Alimentation, la Biologie, l'Environnement et Santé.

La Gestion et la valorisation de la recherche.

##### Le grade de doctorat est décerné aux étudiant(e)s qui :

- ont démontré des connaissances de haut niveau dans un domaine d'études et la maîtrise des compétences et des méthodes de recherche associées à ce domaine,

- ont contribué, par une recherche originale, à repousser les limites du savoir en développant des travaux scientifiques conséquents, dont certains méritent une publication nationale ou internationale dans les standards usuels,

- ont démontré leur capacité à concevoir, planifier, mettre en œuvre et adapter un processus complet de recherche dans le respect de l'intégrité requise,

- sont capables d'analyser, d'évaluer et de synthétiser de manière critique des idées nouvelles et complexes,

- sont capables de communiquer sur leur domaine d'expertise avec leurs pairs, la communauté scientifique au sens large, ainsi qu'avec le grand public,

- sont capables, dans le cadre des contextes académiques et professionnels, de contribuer aux progrès technologiques, sociaux ou culturels dans une société du savoir.

## **Compétences :**

### **Compétences de recherche**

#### **. Conception d'un projet de recherche**

Etre capable :

- de savoir transposer un phénomène ou une situation complexe en sujet de recherche,
- d'élaborer un projet de recherche s'intégrant dans les préoccupations de la structure, susceptible de présenter une valeur ajoutée en terme de connaissances, réalisable compte tenu des moyens négociables et mobilisables (matériels, financiers, humains), d'un temps imparti, de contraintes et incertitudes,
- d'assurer une veille méthodologique et technologique, d'identifier les limites de la connaissance, et les pistes d'exploration possibles ainsi que les points controversés méritant de faire l'objet de travaux complémentaires, de maintenir et développer continuellement ses connaissances et compétences,
- de développer une analyse critique de la production scientifique dans le domaine considéré.

#### **. Réalisation d'un projet de recherche**

Etre capable :

- d'élaborer et de mettre en œuvre un protocole de recherche dans des conditions maximales de sécurité et de maîtrise des aléas,
- de réaliser les expérimentations, observations, simulations, entretiens ... en garantissant des résultats fiables et répétitifs ; en assurer la traçabilité et la validité,
- de choisir et d'effectuer des traitements des données en fonction de situations susceptibles d'être rencontrées,
- de présenter, de discuter les résultats et de les intégrer dans le protocole expérimental (et/ou de recherche),
- de faire évoluer son projet,
- de mobiliser d'autres acteurs dans la mise en œuvre,
- de gérer les moyens matériels, financiers, humains relatifs au projet.

#### **. Valorisation et transfert des résultats de la recherche**

Etre capable :

- d'effectuer une communication scientifique orale adaptée à différents publics, en utilisant les moyens audiovisuels appropriés,
- de rédiger ou de contribuer à rédiger une publication scientifique en choisissant la revue la mieux adaptée à la nature du sujet, aux résultats obtenus ainsi qu'aux acteurs concernés,
- de transférer et vulgariser ses résultats de recherche,

- de communiquer auprès de différents publics y compris auprès du grand public,
- de conseiller, de former et d'enseigner sur les méthodes et techniques propres à son champ de spécialité.

### **Compétences techniques et méthodologiques**

#### **Etre capable :**

- . d'acquérir la connaissance des méthodes, des techniques : leur efficacité, leurs limites, leur transférabilité,
- . de transférer et d'adapter des méthodes et techniques à un nouveau contexte expérimental.

### **Compétences dans le domaine scientifique**

#### **Etre capable**

- de développer des connaissances pointues dans son champ disciplinaire,
- de confronter ses connaissances avec celles disponibles dans des disciplines connexes.

### **Autres compétences**

#### **Etre capable**

- de maîtriser l'anglais scientifique, à l'oral et à l'écrit,
- de maîtriser des outils de communication,
- de travailler en équipe et de développer un réseau.

## **Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat**

### **Les Docteurs d'AgroParisTech sont appelés à exercer leurs activités dans les secteurs suivants :**

**Secteur public** : instituts de recherche, établissements d'enseignement supérieur, fonction publique d'Etat et collectivités territoriales ...

**Secteur privé** : entreprises multinationales, laboratoires de recherche, cabinets conseil, bureaux d'études ....

### **Les Docteurs d'AgroParisTech sont appelés à exercer leurs activités dans les types d'emplois suivants :**

Chercheur dans un organisme public ou privé  
Enseignant-chercheur  
Ingénieur de recherche  
Responsable d'un service de recherche-développement  
Gestionnaire de la recherche  
Consultant

### **Codes des fiches ROME les plus proches :**

K2108 : Enseignement supérieur

K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

K2402 : Recherche en sciences de l'univers, de la matière et du vivant

A13 : Études et assistance technique

H1 : Études et supports techniques à l'industrie

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La formation doctorale est organisée au sein des écoles doctorales pour lesquelles AgroParisTech est accrédité. Elle consiste en une formation par la recherche, à la recherche et à l'innovation, qui peut être accomplie en formation initiale ou continue.

Elle constitue une expérience professionnelle de recherche, sanctionnée, après soutenance de thèse, par la collation du grade de docteur.

La thèse s'effectue en trois années après un diplôme de Master ou un grade de Master ou un diplôme étranger équivalent. Elle peut aussi être réalisée dans le cadre d'un dispositif de Validation des Acquis et de l'Expérience.

#### Validité des composantes acquises : illimitée

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION                      | OUI | NON | COMPOSITION DES JURYS                    |
|--|-----|-----|--|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X   |     | Chercheurs et Enseignants-Chercheurs     |
| En contrat d'apprentissage                                       |     | X   |  |
| Après un parcours de formation continue                          |     | X   |  |
| En contrat de professionnalisation                               |     | X   |  |
| Par candidature individuelle                                     |     | X   |  |
| Par expérience dispositif VAE                                    | X   |     | Professionnels et Enseignants-Chercheurs |

|                                   | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie  |     | X   |
| Accessible en Polynésie Française |     | X   |

| LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS | ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX |
|------------------------------------|-------------------------------------|
|                                    |                                     |

#### Base légale

#### Référence du décret général :

Décrets n°2006-1592 du 13 décembre 2006, portant création de l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech) (JO des 14 et 23 décembre 2006).

#### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale (JO du 24 août 2006).

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

Décret n° 2013-756 du 19 août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du code de l'éducation.

**Références autres :**

**Pour plus d'informations**

**Statistiques :**

**Autres sources d'information :**

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français

- <http://www.chlorofil.fr> ou <http://www.educagri.fr> ou <http://www.agriculture.gouv.fr>

Site Internet d'AgroParisTech

- <http://www.agroparistech.fr>

**Lieu(x) de certification :**

AgroParisTech

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

AgroParisTech

**Historique de la certification :**